



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le douze décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le cinq décembre deux mille vingt et quatre, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE

Étaient absents/excusés :

M. Brice LE BONNIEC, procuration donnée à M. Denis ROUET
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Claudine BEGON
M. Jean-Michel LAPEYRONIE, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Alexandre RADIN
M. Julien JEROME
Mme Josette GUILLEMIN
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Nathalie TERNET

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 novembre 2024,**
- 2. Approbation de la convention avec la Maison de Loire du Loiret**
- 3. Classement de nouvelles voies communales.**
- 4. Décision modificative N° 2 budget principal 2024**
- 5. Décision modificative N° 3 budget camping 2024**
- 6. Vote des taux d'imposition 2025**
- 7. Vote du budget primitif 2025 budget principal**
- 8. Vote du budget primitif 2025 budget eau**
- 9. Vote du budget primitif 2025 budget assainissement**
- 10. Vote du budget primitif 2025 camping**
- 11. Subvention CCAS 2025**
- 12. Présentation du rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité de service du SEVAMOL**
- 13. Questions diverses.**

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE



En amont des points à l'ordre du jour, Mme le Maire lit en séance une question adressée par la minorité, le mercredi 11 décembre, la veille du conseil Municipal, ayant trait au budget (par conséquent, celle-ci n'est pas repoussée dans les questions diverses en fin de séance) :

« Bonjour Madame la Maire,

Nous vous écrivons pour vous informer qu'il semblerait, sauf erreur de notre part, que nous n'ayons pas reçu les documents relatifs au projet de budget dans les délais légaux.

*En effet, **Pour la convocation et le projet de budget primitif (BP) :***

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Les conseillers municipaux se voient remettre une note de synthèse suffisamment détaillée. En plus de ces documents, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter certaines annexes, telles que la liste des subventions versées aux associations, un tableau retraçant les emprunts garantis, une consolidation des budgets annexes et du budget principal, une synthèse des comptes administratifs des organismes de coopération, la présentation de certains ratios financiers comme, par exemple, le produit des impôts par rapport à la population. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget.

Hors nous avons reçu la convocation pour le prochain CM le vendredi 6 décembre. Si cet article s'avère exact, pourriez-vous nous expliquer ce retard svp ?

Bien cordialement

Groupe de la minorité »

Mme le Maire : le groupe de la minorité a invoqué le mauvais article, celui-ci étant inclus dans le chapitre des métropoles, au sein du titre EPCI du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous n'avons pour le moment pas changé de statut et sommes toujours une commune, régie par l'article L2121-12 du CGCT et concernée par le délai de cinq jours francs. Nous avons délibéré lors du passage à la nomenclature M57 sans opter pour le calque du formalisme propre aux métropoles.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 Novembre 2024, ci-joint en **annexe n°1**.

Celui-ci est signé par Madame le Maire et par le secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité



2. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DE LOIRE DU LOIRET

La présente convention a pour but de définir les engagements réciproques des parties relatifs à la mise à disposition des locaux du bâtiment de la Chanterie de Jargeau et au financement des activités de la Maison de Loire.

Il s'agit pour la commune de soutenir les actions de la Maison de Loire en matière d'information, de vulgarisation et de promotion relatives aux milieux ligériens et leurs produits, notamment au travers d'expositions, de conférences ou de tout autre dispositif permettant de valoriser la vie ligérienne et Jargeau.

Les engagements réciproques de la commune et l'association sont décrits dans la convention ci-jointe en **annexe n° 2**.

La présente convention est définie pour trois ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité



3. CLASSEMENT DE NOUVELLES VOIES COMMUNALES

Point ajourné.

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) BUDGET PRINCIPAL 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°21-2024DEL actant le vote du budget primitif 2024 du budget Principal,
Vu la délibération n°97-2024DEL adoptant la décision modificative n°1-2024 du budget Principal,
Vu la délibération n°102-2024DEL de création de la concession d'aménagement multisites,

Il est proposé d'ajuster les crédits en lien avec les dépenses de personnel pour faire face aux besoins. Plusieurs congés maternité et de nombreux remplacements, suite à des arrêts maladie, ont impacté l'activité des services en 2024. Plusieurs mini-camps et veillées organisés au cours de l'été par l'accueil de loisirs ont également généré des heures supplémentaires.

En investissement, des crédits sont ajoutés en opérations d'ordre afin d'intégrer des frais d'études non suivis de travaux au 21351 (étude sur la mutualisation du C.T.M.). Ils pourront ensuite être amortis. L'imputation de la dépense 2024 concernant la concession d'aménagement multisites est modifiée, passant du 2318 au 2764.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°2	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°2
<i>Chapitre 011</i>			
60633 – fournitures de voirie	- 8 000,00 €		
61358 – autres locations mobilières	- 30 000,00 €		
615221 – entretien bâtiments	- 40 000,00 €		
6228 - honoraires	- 20 425,00 €		
<i>Chapitre 012</i>			
64111 – titulaires, rémunération principale	+ 3 000,00 €		
64112 – titulaires, SFT	+ 4 600,00 €		
64131 – non titulaires, rémunération principale	+ 58 000,00 €		
64138 – non titulaires, primes et autres indemnités	+ 5 800,00 €		
6451 – cotisations à l'URSSAF	+ 8 000,00 €		
6453 – cotisations aux caisses de retraite	+ 20 990,00 €		
6456 – FNC	+ 2 000,00 €		
64731 – allocation chômage	+ 14 420,00 €		
6474 – œuvres sociales	+ 1 615,00 €		
<i>Chapitre 65</i>			
65568 – autres contributions	- 20 000,00 €		
Total dépenses réelles	0,00 €	Total recettes réelles	0,00 €
Total dépenses d'ordre	0,00 €	Total recettes d'ordre	0,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	0,00 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	0,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT DM N°2	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT DM N°2
<i>Chapitre 23</i>			

2318 – autres immos corp. en cours	- 60 000,00 €		
<i>Chapitre 27</i>			
2764 – créances CAM2024	+ 60 000,00 €		
Total dépenses réelles	+ 0,00 €	Total recettes réelles	0,00 €
<i>Chapitre 041</i>		<i>Chapitre 041</i>	
21351 – aménagement des constructions	10 296,00 €	2031 – frais d'études	10 296,00 €
Total dépenses d'ordre	+ 10 296,00 €	Total recettes d'ordre	+ 10 296,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	+ 10 296,00 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	+ 10 296,00 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
 Reçu en préfecture le 05/02/2025
 Publié le
 ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE



Après avis de la Commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024, **il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision ci-dessous.**

Adopté à l'unanimité



5. DECISION MODIFICATIVE N°3 (DM3) BUDGET CAMPING 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°24-2024DEL actant le vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n°54-2024DEL valant délibération modificative n°1 du budget camping 2024,

Vu la délibération n°83-2024DEL valant délibération modificative n°2 du budget camping 2024,

Vu l'avis de la commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024,

En raison d'une régularisation de cotisations patronales sur l'exercice antérieur, il convient d'ajuster les crédits 2024 conformément au tableau suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°3	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°3
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>			
61528 Entretien et réparation autres biens immobiliers	- 4 900,00 €		
<i>Chapitre 012 Dépenses de personnel</i>			
6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 4 900,00 €		
Total dépenses réelles	0,00 €	Total dépenses réelles	0,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	0,00 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	0,00 €

Après avis de la Commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024, **il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité



6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Il est proposé de maintenir les taux en vigueur.

TAXES LOCALES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	14,68 %	Supprimée	Supprimée	17,00% Résidences secondaires	17,00% Résidences secondaires	17,00% Résidences secondaires

TAXES LOCALES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe foncière bâti	25,82 %	44,38%	44,38%	52,00%	52,00%	52,00%
Taxe foncière non bâti	57,17 %	57,17%	57,17%	66,99%	66,99%	66,99%

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
 Reçu en préfecture le 05/02/2025
 Publié le 05/02/2025
 ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE

Mme le Maire : l'opposition nous a accusé d'avoir passé la taxe foncière sur le bâti de 25,82% à 44,38% entre 2020 et 2021.

Je rappelle que c'est le gouvernement qui a supprimé la taxe d'habitation, et a transféré la part de la taxe foncière du département aux communes, pour compenser partiellement la perte de ressources des communes.

Ce transfert n'a pas été décidé par les communes et a été transparent pour la population puisqu'il s'agit juste d'un changement de bénéficiaire pour une taxe déjà pré existante. Nous avons en revanche augmenté le taux de la Taxe foncière de 7 points en 10 ans, ce qui demeure raisonnable. Par ailleurs, nous l'avons fait pour avoir un budget équilibré face aux factures d'énergie de 1 million d'euros que nous devons régler.

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du jeudi 5 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal de voter les taux ci-dessus.

Adopté à l'unanimité



7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE

Le budget primitif 2025 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M57).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats, en respectant le calendrier prévu dans le règlement budgétaire et financier adopté le 20 octobre 2022. Les résultats 2024 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

LE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 5 343 755,28 € en dépenses et en recettes avec un virement à la section d'investissement de 11 687,68€ au 021.

➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement inscrites a été augmenté de 1,69 % par rapport aux crédits ouverts en 2024.

A – LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont proposées en hausse de 1,65% par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2024 (+ 6,11% par rapport aux crédits de l'exercice 2024 après l'enregistrement de deux décisions modificatives).

Le « poste énergie » se stabilise à environ 416 000,00 €.

Trois éléments expliquent ce montant : la vigilance sur la consommation des différents bâtiments, la réduction de consommation liée aux investissements réalisés et un tarif d'achat moins élevé suite à la passation de nouveaux marchés de fourniture d'énergie pour les années 2024 et 2025.

Concernant un certain nombre de prestations, les crédits 2024 ont été relevés de 2,5% correspondant au taux d'inflation générale des prix à la consommation sur la base des 12 derniers mois.

B – LES CHARGES DE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

0,31% par rapport aux crédits 2024.

ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE



Les charges de personnel sont proposées au budget primitif en hausse de Cette augmentation permettra d'anticiper les évolutions de carrières et (vieillesse technicité), soit + 5,00% par rapport aux crédits inscrits au BP 2024 malgré une rigueur maintenue. Des congés maladie/maternité en nombre et les remplacements qu'ils induisent ont négativement influé sur ce chapitre.

C – AUTRES CHARGES

Les « autres charges de gestion courante » sont proposées en diminution de 4,38%.

En 2024, des crédits plus importants qu'à l'accoutumée avaient été inscrits pour régulariser un reversement de la subvention régionale PACTE aux collectivités et entités adhérentes, encaissé sur l'exercice antérieur.

Le montant de l'enveloppe allouée aux subventions accordées aux associations est maintenu, avec un ajustement des subventions au cas par cas après examen des besoins exprimés au cours du premier trimestre 2025.

La subvention au CCAS est fixée à 46 000€, comme les années précédentes, un ajustement interviendra éventuellement en cours d'exercice.

D – CHARGES FINANCIERES

7 811,20 € sont inscrits pour faire face aux intérêts du dernier emprunt existant (bâtiment périscolaire Madeleine).

E – OPERATIONS D'ORDRE

Sont inscrits les crédits correspondant à l'amortissement des biens figurant à l'inventaire ou qui y entreront au cours de l'exercice à hauteur de 675 020,00 € ainsi que le virement à la section d'investissement d'un montant de 11 687,68€.

Ces montants seront réévalués lors du vote du budget supplémentaire, le montant de cet ajustement alimentera les recettes d'investissement.

➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des recettes est inscrit cette année encore en report en relative prudence au regard des incertitudes liées aux contextes économique et géopolitique. N'ayant pas connaissance du taux de réévaluation des bases fiscales concernant 2025, les montants prévus en 2024 ont été reportés.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement attendues a été diminué de 21,04 % par rapport aux crédits ouverts en 2024, puisque les résultats cumulés au 31/12/2024 seront intégrés ultérieurement lors du vote du budget supplémentaire 2025.

A – LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services ont été évalués avec prudence en considérant une baisse de 4,47 % par rapport aux crédits inscrits en 2024.

Le produit du reversement des charges de personnel et autre frais des budgets annexes demeure à 119 000,00 € comme pour les années précédentes.

B – IMPOTS ET TAXES, FISCALITE LOCALE

Ce chapitre se voit proposé en diminution de 1,46 %.

La commune cessera de percevoir le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement réalisées en N-1 en cas de maintien de cette mesure d'économie dans le prochain budget.

La notification des bases fiscales intervenant au cours du 1^{er} trimestre de l'année en question, cette enveloppe sera réévaluée lors du vote du budget supplémentaire.

C – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations (DGF, DSR, péréquation), sont inscrites, pour la plupart, en stabilité. Aucune recette n'a été inscrite en lien avec le filet de sécurité inflation, comme en 2024 (128 000€ en 2023).

L'Etat se désengageant progressivement au niveau de la compensation liée à la mise en place des activités périscolaires, les crédits inscrits dans ce chapitre sont revus à la baisse de 3,96% par rapport aux crédits inscrits en 2024.

D – OPERATIONS D'ORDRE

Sont inscrits les crédits correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement à hauteur de 48 680,00 €.

L'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 725 055,96 € (sans report).

➤ **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

A – LA CHARGE D'EMPRUNT

En 2025, il est prévu 66 500,00 € pour honorer le remboursement du capital de la dette existante.

B – LES INVESTISSEMENTS

Dans la continuité des opérations déjà engagées en 2024 et encore en cours, les principaux investissements concernent essentiellement cette année la seconde phase de requalification de la grande rue et la place du Grand Cloître, notamment des dépenses d'embellissement des espaces publics et de végétalisation, des dépenses d'amélioration ou de réhabilitation de bâtiments.

Les crédits inscrits au budget primitif 2025 comprennent un montant de 957 634,11 € correspondant aux dépenses engagées non mandatées sur l'exercice précédent (la procédure des restes à réaliser n'est pas utilisée lorsque le budget primitif est voté en N-1).

Sont également inscrits 2 184 441,85 € au titre des dépenses nouvelles et celles n'ayant pas reçu de début d'exécution en 2024. Celles-ci portent sur :

- Des opérations de réhabilitation ou d'amélioration de bâtiments :
 - 480 000,00 € pour les études et travaux de rénovation de la maison médicale Boulevard Porte Madeleine
 - 350 000,00 € pour la requalification de l'immeuble du 20 grande rue, incluant la transformation du RDC en commerce et les étages en logement
 - 69 000,00 € pour des dépenses ciblées en matière de rénovation énergétique (huisseries de l'école de musique, changement des convecteurs de la maison des associations)

- Des opérations d'amélioration des espaces publics :
 - 90 000,00 € d'études et travaux en vue de la future modification du plan de circulation en centre-ville
 - 80 000 € pour l'aménagement place du Grand Cloître
 - 60 000,00 € d'aménagements de sécurité rue du Talus
 - 50 907,60 € pour la mise aux normes et enfouissement des réseaux secs rue de l'Echo
 - 50 000,00 € pour l'installation de toilettes publiques en bord de Loire

- Des dépenses d'équipement visant à l'amélioration des services au public :
 - 200 000,00 € pour l'installation d'équipements de vidéoprotection
 - 40 000,00 € pour l'achat de matériel informatique et de mobilier spécifique pour la conservation des archives
 - 66 000,00 € de matériels divers pour les services techniques

- Des dépenses à destination du secteur animation à hauteur de 453 434,25 € dont :
 - 340 000,00 € pour des travaux de réhabilitation de Clair Soleil
 - 96 594,97 pour les travaux et acquisition de matériel, notamment informatique, de mobilier et de jeux extérieurs dans les écoles et sur l'espace public
 - 5 889,78 € d'acquisition de matériel et mobilier dans les périscolaires
 - 5 650,00 € d'acquisition de matériel pour le centre de loisirs
 - 5 300,00 € d'acquisition de matériel pour le secteur ados

Cette liste est non exhaustive. Par ailleurs, Une enveloppe de 20 000,00 € est prévue en fonctionnement pour la réfection de la peinture de 2 salles dans les écoles élémentaires.

➤ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes sont les suivantes :

- 11 687,68 € de virement de la section de fonctionnement
- 715 709,00 € de subventions (de nouvelles subventions s'ajoutent au report de 2024)
- 675 020,00 € de dotations aux amortissements
- 466 000,00 € de produits des cessions à reverser dans le cadre de la concession d'aménagement multisites (vente des terrains rue du Civet)
- 190 000,00 € de FCTVA
- 40 000,00 € de taxe d'aménagement

Sont inscrits les crédits correspondant à la souscription d'un emprunt à réaliser concernant les travaux de la maison médicale pour 233 000,00 €.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé d'équilibrer la section en inscrivant le montant d'1 393 639,28 € sur le compte 1641 et de voter le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 011 Charges à caractère général	1 590 318.98 €
D 012 Dépenses de personnel	2 660 000.00 €
D 65 Charges de gestion courante	386 585.42 €
D 66 Charges financières	7 811.20 €
D 67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €
D 68 Dotations aux provisions pour dépréciation	5 500.00 €
D 014 Atténuation de produits	4 832.00 €
Total dépenses réelles	4 657 047.60 €
D 023 Virement à la section d'investissement	11 687.68 €
D 042 Opérations d'ordre	675 020.00 €
Total dépenses d'ordre	686 707.68 €
TOTAL	5 343 755.28 €
Recettes	Projet BP 2025
R 013 Atténuation de charges	30 000.00 €

R 70 Produits des services et du domaine		491 867.00 €
R 73 Impôts et taxes		546 806.35 €
R 731 Fiscalité locale		2 773 483.03 €
R 74 Dotations, subventions et participations		1 407 918.93 €
R 75 Autres produits de gestion courante		45 000.00 €
Total recettes réelles		5 295 075.28 €
R 042 Opérations d'ordre		48 680.00 €
Total recettes d'ordre		48 680.00 €
TOTAL		5 343 755.28 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 16 Emprunts et dettes assimilées	66 500.00 €
D 204 subventions	111 300.00 €
D 20 Immobilisations incorporelles	211 818.48 €
D 21 Immobilisations corporelles	1 267 759.63 €
D 23 immobilisations en cours	1 448 067,45 €
D 27 immobilisations financières	570 930.40 €
Total dépenses réelles	3 676 375.96 €
D 040 Opérations d'ordre	48 680.00 €
Total dépenses d'ordre	48 680.00 €
TOTAL	3 725 055.96 €
Recettes	Projet BP 2025
R 024 Produits des cessions	466 000.00 €
R 10 Dotations, fonds et réserves	230 000.00 €
R 13 Subventions d'investissement	715 709.00 €
R 16 Emprunts et dettes assimilées	1 626 639.28 €
Total recettes réelles	3 038 348.28 €
R 021 Virement de la section d'exploitation	11 687.68 €
R 040 Opérations d'ordre	675 020.00 €
Total recettes d'ordre	686 707.68 €
TOTAL	3 725 055.96 €

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2025 pour le budget principal ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (information lors du conseil municipal suivant).

Adopté à l'unanimité



8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : EAU

Le budget primitif 2025 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M49 - budget HT).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats, en respectant le règlement budgétaire et financier adopté le 20 octobre 2022. Les résultats du budget supplémentaire.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 540 079 €.

Notons que des crédits sont inscrits en dépenses :

- A hauteur de 110 000 € pour l'achat de l'eau au SEVAMOL ;
- pour les dépenses de fonctionnement courantes du service de l'eau : fournitures et petit matériel, entretien courant du réseau : 68 850 € ;
- pour le remboursement des frais de personnel au budget principal 74 000 € ;
- pour les charges de gestion courante (redevance débi-mètre et formation) 2 200 €
- pour régulariser les factures émises sur les exercices antérieurs, une enveloppe de 15 000 € ;
- pour faire face aux conséquences des impayés sur les exercices antérieurs, provision initiale à hauteur de 4 000 € dans l'attente de l'édition définitive ;
- pour le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique à l'Agence de l'Eau 66 000 € ;
- pour virement à la section d'investissement 102 585 € ;
- pour alimenter la dotation aux amortissements 97 444 €.

En recettes sont inscrits les crédits provenant :

- de la vente d'eau aux abonnés pour 320 000 € ;
- de l'installation de nouveaux compteurs pour 5 000 € ;
- de la location des compteurs pour 105 000 € ;
- des redevances pour pollution d'origine domestique et de modernisation reversées à l'Agence de l'Eau en N+1 à hauteur de 104 000 € ;
- de l'amortissement des subventions pour 6 079 €.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 029 €.

En dépenses d'investissement sont prévus :

- 5 000 € pour les paramétrages supplémentaires sur le logiciel de gestion/facturation ;
- 178 950 € au titre des travaux d'amélioration du réseau (un renforcement du maillage du réseau dans les hameaux est prévu à hauteur de 115 967,10€ HT)
- 10 000 € au titre des travaux en cours (en prévision d'une éventuelle demande d'avance par un prestataire) ;
- 6 079 € pour l'amortissement des subventions.

En recettes sont inscrits les crédits provenant :

- du virement de la section d'exploitation d'un montant de 102 585 € ;
- de l'amortissement des biens figurant à l'inventaire pour 97 444 €.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé de voter le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 011 Charges à caractère général	178 850.00 €
D 012 Dépenses de personnel	74 000.00 €
D 65 Charges de gestion courante	2 200.00 €
D 67 Charges exceptionnelles	15 000.00 €
D 68 Dotations aux provisions pour dépréciation	4 000.00 €
D 14 Atténuation de produits	66 000.00 €
Total dépenses réelles	340 050.00 €
D 023 Virement à la section d'investissement	102 585.00 €
D 042 Opérations d'ordre	97 444.00 €
Total dépenses d'ordre	200 029.00 €
TOTAL	540 079.00 €
Recettes	Projet BP 2025

R 70 Produits des services	
Total recettes réelles	
R 042 Opérations d'ordre	
Total recettes d'ordre	6 079.00 €
TOTAL	540 079.00 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
534 000.00 €
Reçu en préfecture le 05/02/2025
534 000.00 €
Publié le
6 079.00 €
ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 20 Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
D 21 Immobilisations corporelles	178 950.00 €
D 23 immobilisations en cours	10 000.00 €
Total dépenses réelles	193 950.00 €
D 040 Opérations d'ordre	6 079.00 €
Total dépenses d'ordre	6 079.00 €
TOTAL	200 029.00 €
Recettes	Projet BP 2025
Total recettes réelles	0.00 €
R 021 Virement de la section d'exploitation	102 585.00 €
R 040 Opérations d'ordre	97 444.00 €
Total recettes d'ordre	200 029.00 €
TOTAL	200 029.00 €

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 pour le budget eau.

Adopté à l'unanimité



9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2025 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M49).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats, en respectant le calendrier prévu dans le règlement budgétaire et financier adopté le 20 octobre 2022. Les résultats 2024 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 724 695,36 €.

Notons que des crédits sont inscrits en dépenses :

- A hauteur de 90 000 € pour les dépenses d'énergie ;
- pour les autres dépenses de fonctionnement courantes du service de l'eau : contrat d'exploitation, réactifs, fournitures et petit matériel, entretien courant du réseau, etc : 127 900 € ;
- pour le remboursement des frais de personnel au budget principal 41 000 € ;
- pour le remboursement des intérêts de l'emprunt 9 045,36 € ;
- pour régulariser les factures émises sur les exercices antérieurs, une enveloppe de 15 000 € ;
- pour faire face aux conséquences des impayés sur les exercices antérieurs, provision initiale à hauteur de 4 000 € dans l'attente de l'édition définitive ;

- pour le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de
€ ;
- pour alimenter la dotation aux amortissements 344 750 € (rattrapage d'un
STEP).

En recettes sont inscrits les crédits provenant :

- de la redevance d'assainissement collectif pour 653 528,36 € ;
- de la participation pour l'assainissement collectif 5 000 € ;
- de l'amortissement des subventions pour 66 167 €.

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 403 425 €.

En dépenses d'investissement sont prévus :

- le remboursement du capital de l'emprunt contracté lors de la construction de la STEP pour 78 000 € ;
- les frais d'étude en vue de l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement pour 80 000 € ;
- une enveloppe de 169 258 € au titre des travaux d'amélioration du réseau ;
- 10 000 € au titre des travaux en cours (en prévision d'une éventuelle demande d'avance par un prestataire) ;
- 66 167 € pour l'amortissement des subventions.

En recettes sont inscrits les crédits provenant :

- 58 675 € au titre du FCTVA ;
- de l'amortissement des biens figurant à l'inventaire pour 97 444 €.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé de voter le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 011 Charges à caractère général	271 900.00 €
D 012 Dépenses de personnel	41 000.00 €
D 66 Charges de financières	9 045.36 €
D 67 Charges exceptionnelles	15 000.00 €
D 68 Dotations aux provisions pour dépréciation	4 000.00 €
D 14 Atténuation de produits	39 000.00 €
Total dépenses réelles	379 945.36 €
D 023 Virement à la section d'investissement	0.00 €
D 042 Opérations d'ordre	344 750.00 €
Total dépenses d'ordre	344 750.00 €
TOTAL	724 695.36 €
Recettes	Projet BP 2025
R 70 Produits des services	658 528.36 €
Total recettes réelles	658 528.36 €
R 042 Opérations d'ordre	66 167.00 €
Total recettes d'ordre	66 167.00 €
TOTAL	724 695.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 16 Emprunts et dettes assimilées	78 000.00 €
D 20 Immobilisations incorporelles	80 000.00 €
D 21 Immobilisations corporelles	169 258.00 €
D 23 immobilisations en cours	10 000.00 €
Total dépenses réelles	337 258.00 €

D 040 Opérations d'ordre		Envoyé en préfecture le 05/02/2025 66 167.00 €
Total dépenses d'ordre		Reçu en préfecture le 05/02/2025 66 167.00 €
	TOTAL	Publié le 433 425.00 €
	Recettes	Projet BP 2025
R 10 Dotations, fonds et divers		58 675.00 €
Total recettes réelles		58 675.00 €
R 021 Virement de la section d'exploitation		0.00 €
R 040 Opérations d'ordre		344 750.00 €
Total recettes d'ordre		344 750.00 €
	TOTAL	403 425.00 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE



Après avis de la commission Finances et cadre de vie du jeudi 5 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 assainissement.

Adopté à l'unanimité



10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : CAMPING

Le budget primitif 2025 est présenté par Mme Sophie HERON (norme M4 - budget HT).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 selon les modalités ci-dessous.

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats, en respectant le calendrier prévu dans le règlement budgétaire et financier adopté le 20 octobre 2022. Les résultats 2024 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

Il est rappelé l'entrée en vigueur d'un marché de délégation de service public au 01/04/2025 pour une durée de 5 ans. En conséquence, le montage budgétaire sera ajusté.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 65 452,67 € :

- seules quelques dépenses seront maintenues sur le budget camping (dotation aux amortissements, remboursement des intérêts des annuités d'emprunt, dépenses liées à la sécurité de l'ERP) ;
- le délégataire prendra à sa charge les dépenses d'énergie, d'entretien courant, de maintenance et de personnel (rémunérations et cotisations des agents par le budget camping jusqu'au 31/03/2025) ;
- le budget n'encaissera plus de recettes directement liées à l'activité touristique mais une redevance versée par le délégataire composée d'une part fixe de 30,000 € HT et d'une part variable basée sur le chiffre d'affaires réalisé.

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 29 832,34 € :

- le budget camping continuera de supporter le remboursement du capital de la dette ainsi que l'amortissement des subventions ;
- une enveloppe réduite sera consacrée à d'éventuels besoins en dépenses d'investissements ;
- les recettes seront générées par l'amortissement des biens figurant à l'inventaire.

Le gîte d'étape du Cordon intégrera l'inventaire du budget camping une fois les travaux de réhabilitation réceptionnés et la subvention afférente encaissée.

Dans l'attente de l'affectation des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025, il est proposé de voter le budget primitif 2025 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Projet
D 011 Charges à caractère général	
D 012 Dépenses de personnel	
D 66 Charges financières	4 787.00 €
Total dépenses réelles	35 620.33 €
D 042 Opérations d'ordre	29 832.34 €
Total dépenses d'ordre	29 832.34 €
TOTAL	65 452.67 €
Recettes	Projet BP 2025
R 75 Autres produits de gestion courante	60 495.67 €
Total recettes réelles	60 495.67 €
R 042 Opérations d'ordre	4 957.00 €
Total dépenses d'ordre	4 957.00 €
TOTAL	65 452.67 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
 Reçu en préfecture le 05/02/2025
 Publié le 10/03/2025
 ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Projet BP 2025
D 16 Emprunts et dettes assimilées	18 000.00 €
D 21 Immobilisations corporelles	6 875.34 €
Total dépenses réelles	24 875.34 €
D 040 Opérations d'ordre	4 957.00 €
Total dépenses d'ordre	4 957.00 €
TOTAL	29 832.34 €
Recettes	Projet BP 2025
Total recettes réelles	0.00 €
R 040 Opérations d'ordre	29 832.34 €
Total recettes d'ordre	29 832.34 €
TOTAL	29 832.34 €

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du 05 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 pour le camping municipal de Jargeau.

Adopté à l'unanimité



11. VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 2025

Depuis le 1er janvier 2017 le CCAS dispose de son propre budget. Il est proposé d'attribuer dès maintenant la subvention 2025.

Après avis de la commission Finances et Cadre de Vie du 05 décembre 2024, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention d'un montant de 46 000 €. Elle sera versée au début de l'année 2025.

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du jeudi 5 décembre 2024,

Le Conseil municipal est invité à :

- ATTRIBUER une subvention d'un montant de 46.000€ au CCAS au titre de l'exercice 2025.
- PRÉCISER que la subvention sera imputée au compte 657363.

Adopté à l'unanimité



12. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DU SEVAMOL

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du syndicat public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité du syndicat accompagné du compte administratif de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250130-1_2025DEL-DE

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le présent rapport retrace ainsi les activités du SEVAMOL exercées durant l'année 2023. Il est destiné à informer les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'établissement, les habitants du territoire des réalisations. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par le syndicat sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Ce rapport (**annexe n°7**) a été adressé à chaque conseiller, afin que chaque membre du Conseil municipal en prenne connaissance.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2023.

Prend acte



13. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Date des prochains conseils municipaux :

- jeudi 30 janvier 2025
- jeudi 20 mars 2025
- jeudi 22 mai 2025
- jeudi 19 juin 2025

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Budget Commune :

Travaux :

- Création chemin liaisons douces entre la rue de la Bate et la rue du Talus par TRACTO SERVICES pour un montant de 43 971,00 € HT soit 52 765,20 € TTC,
- Eclairage école maternelle par IRALI pour un montant de 7 614,05 € HT soit 9 136,86 € TTC,
- Revêtement sol sportif gymnase Paradis par SOLTECHNIC pour un montant de 74 143,15 € HT soit 88 971,78 € TTC,
- Rénovation éclairage LED gymnase Paradis par R2 L ENERGIE D ECLAIRER pour un montant de 26 033,00 € HT soit 31 239,60 € TTC,
- Changement des menuiseries extérieures de la salle de billard rue de l'Echo par BLOT & FILS pour un montant de 11 510,00 € HT soit 13 812,00 € TTC,
- Remplacement des chaudières gymnase Cherelle par SD PONTTHONNE pour un montant de 38 529,70 € HT soit 46 235,64 € TTC,
- Maîtrise d'œuvre restructuration et aménagement du gîte par EA+LLArchitecture pour un montant de 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC,
- Remplacement des menuiseries école Berry par GILBERT Menuiseries pour un montant de 8 178,00 € HT soit 9 813,60 € TTC,

- Mission SPS travaux grande rue par BTPI pour un montant de 3 963,68 € HT soit 4 756,41 € TTC,
- Aménagement de la grande rue lot 3 par INEO pour un montant de 389,50 € HT soit 467,40 € TTC,
- Aménagement de la grande rue lot 1 par TPVL pour un montant de 152 419,33 € HT soit 182 903,20 € TTC,
- Pose d'un panneau de rue lotissement route de la Ferté par TRACTO SERVICES pour un montant de 360,00 € HT soit 432,00 € TTC,
- Miroir routier boulevard Jeanne d'Arc par LACROIX pour un montant de 588,00 € HT soit 705,60 € TTC,
- Aménagement des espaces publics place du Grand Cloître par AGENCE CHORA pour un montant de 2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC,
- Remplacement de poteaux incendie 32 route de Tigy & rue de la Vallée du Chat par SOGEA pour un montant de 7 175,20 € HT soit 8 610,24 € TTC,
- Réhabilitation du gîte lot 8 par 2EC ELEC pour un montant de 6 969,56 € HT soit 8 363,47 € TTC,
- Réhabilitation du gîte lot 3 par SARL AMG pour un montant de 6 937,31 € HT soit 8 324,77 € TTC,
- Mission SPS réhabilitation du gîte par UMAN CONTROL pour un montant de 581,00 € HT soit 697,20 € TTC,
- Réhabilitation du gîte lot 6 par GAUTHIER SA pour un montant de 3 090,56 € HT soit 3 708,67 € TTC,
- Réhabilitation du gîte lot 5 par GAUTHIER SA pour un montant de 3 973,31 € HT soit 4 767,97 € TTC,
- Maîtrise d'œuvre requalification de la grande rue par AGENCE CHORA pour un montant de 4 560,00 € HT soit 5 472,00 € TTC,
-



Matériel :

- Débroussailleuse espaces verts chez EQUIP jardin pour un montant de 3 055,51 € HT soit 3 666,61 € TTC,
- 2 tablettes périscolaire maternelle centre de loisirs et 1 sèche-linge pour le stade chez BOULANGER pour un montant de 1 692,48 € HT soit 2 030,96 € TTC,
- Mobilier centre de loisirs & bibliothèque chez DPC pour un montant de 5 324,65 € HT soit 6 389,58 € TTC,
- Armoires, tabourets et piste graphique école maternelle chez MANUTAN pour un montant de 1 304,35 € HT soit 1 565,22 € TTC,
- Téléphones DST & périscolaire chez AMAZON pour un montant de 494,17 € HT soit 593,01 € TTC,
- Télévision Jargeau Plage chez ENVIE pour un montant de 899,00 €,
- Aspirateur 25 l voirie chez BMCE pour un montant de 199,00 € HT soit 238,80 € TTC,
- Matériels divers investissement ALSH & périscolaire chez CYRANO VAL DE LOIRE pour un montant de 4 431,96 € HT soit 5 318,36 € TTC,

Budget Eau :

- Remise à neuf de branchements 5 & 58 rue du Civet, 6 bis & 10 rue d'Orléans, 12 rue du Château d'Eau par ADA RESEAUX pour un montant de 17 750,00 € HT soit 21 300,00 € TTC,
- Aménagement de la grande rue lot 2 par SAUR SAS pour un montant de 82 349,60 € HT soit 98 819,52 € TTC,
- Renouvellement de branchements plomb rue du Moulin aux Chevaux, rue de l'Etuve, 48 rue St Michel, Rue de l'Echo par SAUR SAS pour un montant de 18 035,00 € HT soit 21 642,00 € TTC,
- Déplacement de compteur 2 rue du Clos Mein par ADA RESEAUX pour un montant de 1 100,00 € HT soit 1 320,00 € TTC.

Budget Assainissement :

- Mise aux normes des réseaux Grande Rue lot 1 par COLAS CENTRE pour un montant de 32 208,04 € HT soit 38 649,65 € TTC,
- Tranchée technique rue Gambetta par COLAS CENTRE pour un montant de 6 127,00 € HT soit 7 352,40 € TTC,
- Reprise du branchement eaux usées de la Poste par COLAS CENTRE pour un montant de 2 583,31 € HT soit 3 099,97 € TTC,
- Remplacement du motoréducteur du compacteur de la STEP par VEOLIA EAU pour un montant de 3 488,62 € HT soit 4 186,34 € TTC,
- Installation d'un préleveur réfrigéré au BSR des Grillons par VEOLIA EAU pour un montant de 3 056,86 € HT soit 3 668,23 € TTC.

ANNEXE N° 1 : PV DU 14/11/2024

ANNEXE N° 2 : Occupation locaux et financement Maison de Loire 2025-2027

ANNEXE N°3 : Maquette budget primitif commune 2025

ANNEXE N°4 : Maquette budget primitif eau 2025

ANNEXE N°5 : Maquette budget primitif assainissement 2025

ANNEXE N°6 : Maquette budget primitif camping 2025

ANNEXE N°7 : RPQS SEVAMOL 2023